

COMMUNE DE VERNIER

PROJET DE MOTION

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

En traverse, hors-clos sur la route de Meyrin !

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Depuis longtemps, nous constatons que des piétons, y compris des enfants, traversent en dehors des clous piétonniers, pour aller prendre le tram sur la route de Meyrin sous le passage de Balexert.

En effet, nous avons pu constater que des piétons passent sous le centre commercial de Balexert, en venant depuis les Crozet, ou inversement, au lieu de prendre le pont du centre, les passerelles et autres aménagements piétonniers et sécurisés.

C'est un axe qui compte parmi les plus fréquentés, où la circulation est particulièrement dense à tout moment de la journée, de surcroît aux heures de pointe.

Nous nous sommes rendus sur place à différentes heures de la journée pendant une semaine. Nous avons pu partager les inquiétudes des usagers de la route et de la population qui nous a décrit qu'à plusieurs reprises des catastrophes ont failli se dérouler.

Lorsque les gens aperçoivent le tram, ils préfèrent bien souvent passer outre et ils se mettent en danger.

Voici des photos pour illustrer et pour que vous puissiez vous rendre compte de la situation.



Après étude de ces éléments, il nous paraît crucial et urgent que notre Conseil administratif prenne les choses en main en demandant aux services cantonaux concernés d'agir au plus vite, afin d'éviter un possible drame ou accident.

Demandons en partenariat avec le DIP pour étendre notre démarche sur l'entier du territoire genevois.

Une démarche qui pourrait être rappelée chaque année afin de développer un sens au vivre ensemble et au respect ça change la vie.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif à :

- 1 rédiger une information tout public, pour le secteur des Crozet et Avanchets, en s'alliant des partenaires de la sécurité routière et autres acteurs de la mobilité du canton ;
- 2 demander au service des espaces verts de pouvoir mettre des haies ou arbres fruitiers, si les terrains sont sur territoire communal, pour dissuader le passage ;
- 3 demander et proposer aux propriétaires privés longeant la route de Meyrin d'aménager des clôtures ou d'aménager avec des haies, pour éviter le passage des piétons ;
- 4 informer les responsables et autorités cantonales, afin qu'ils puissent prendre les mesures adéquates ;
- 5 informer les TPG, afin qu'ils puissent prendre les mesures adéquates ;
- 6 demander aux partenaires de la sécurité de bien vouloir renforcer les contrôles.

André Sotomayor

Rui Oliveira

François Ambrosio

Vida Ahmari

Conseiller-ère municipal-e

Vernier, le 5 mars 2018